

# Activités physiques et sportives de nature à l'école

SEPTEMBRE 2015 – N° 109

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture fixe le cap de la scolarité obligatoire ; il constitue le programme général sur lequel viendront s'articuler de nouveaux programmes disciplinaires construits par cycle d'enseignement et applicables dès la rentrée 2016 à l'école et au collège. Sans présager du contenu de ces futurs programmes, les Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) devront y avoir toute leur place.

Actuellement dans le second degré, sur le territoire national, les APPN ne représentent que 9 % des activités programmées en EPS et 11 % dans le cadre des associations sportives scolaires. Sur les 3 200 sections sportives scolaires ouvertes dans le second degré, 500 d'entre elles concernent les APPN.

Les APPN ont des particularités culturelles et sociales telles que les valeurs liées à la nature, aux rapports entre l'homme et les éléments naturels, aux conditions sécuritaires d'une pratique des APPN en milieu naturel. Ce sont de forts enjeux de formation qui croisent les idéaux éducatifs promus par l'institution scolaire. Le choix de programmer un cycle d'APPN en collège et/ou en lycée n'est jamais lié au hasard et doit donc faire l'objet de questionnements ambitieux et critiques. Il faut aider les professeurs d'EPS à programmer

des activités sportives de nature dans le cadre de l'enseignement de l'EPS et des différents dispositifs à l'école et hors de l'école. Il s'agit d'éduquer les élèves, futurs citoyens pratiquant les

---

## LE POINT DE VUE

---



**Bernard André**

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

sports de nature, à la prise de risque calculée et réfléchi par un engagement raisonné dans la pratique de chacune de ces spécialités. Ces activités réclament des gestes professionnels sûrs de la part des enseignants. Concernant l'utilisation des APPN dans l'enseignement en EPS, l'enseignant n'est pas soumis à une réglementation particulière. Il lui appartient seul d'apprécier son niveau de compétence au regard de l'activité physique qu'il se propose d'enseigner, du lieu de pra-

tique choisi, des conditions de déroulement de la leçon, du niveau de ses élèves et du degré de difficulté des situations qu'il projette de mettre en place. Cette très grande latitude accordée par l'administration aux enseignants d'EPS trouve son fondement dans la formation reçue, qui leur permet d'analyser et de choisir les activités en fonction des compétences à faire acquérir, des contenus à transmettre, des contraintes et des ressources sollicitées chez les élèves. Le choix des activités à enseigner par les professeurs apparaît donc très ouvert. En corollaire, cette liberté qui est accordée engage leur responsabilité pédagogique.

Les valeurs éducatives et sociales des APPN et leur mise en œuvre nécessitent cependant la complémentarité entre les pratiques sportives scolaires, périscolaires et extrascolaires, dans le cadre des projets éducatifs territoriaux et de partenariats avec le mouvement sportif associatif. Cette notion de partenariat sera au centre du colloque national [Activités physiques et sportives de nature à l'école](#), organisé fin septembre à Vallon Pont d'Arc à l'initiative des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'agriculture, de la jeunesse et des sports. ●

# Encourager la pratique des activités physiques et sportives de nature à l'école

*Les politiques publiques « d'éducation par le sport » se sont progressivement fondées sur le principe selon lequel l'accès aux activités physiques et sportives pour tous est d'intérêt général (article L100-1 du Code du sport). Nul doute qu'aujourd'hui avec plus de 12 millions d'élèves scolarisés, l'Éducation Physique et Sportive (EPS) contribue pleinement à cet objectif. Les récentes réformes du système éducatif réinterrogent la contribution de l'EPS dans l'enseignement, et à travers elle chaque famille d'activités physiques et sportives. Quelles sont les ambitions « éducatives » des activités physiques et sportives de nature ? Quels sont les freins à leur mise en œuvre à l'école ? Comment leur donner du sens et encourager une pratique physique tout au long de la vie ?*

## Les programmes d'EPS passés au filtre du socle commun de compétences

Parmi les cinq compétences visées par les programmes d'EPS, c'est la compétence n° 2 (ou CP2) qui concerne le plus les sports de nature. En effet, elle doit permettre à l'élève de « se déplacer en sécurité en s'adaptant à des environnements variés naturels ou artificiels ». Ces compétences qui caractérisent la discipline en EPS et conditionnent le travail des enseignants sont aujourd'hui à mettre en adéquation avec le socle commun des compétences.

Cette nouvelle notion introduite par la [loi du 23 avril 2005](#) pour l'avenir de l'école en France et renforcée par le [décret n° 2015-372 du 31 mars 2015](#), fait référence à « ce que nul (élève) n'est censé ignorer en fin de la scolarité obligatoire ». Ce socle commun à toutes les disciplines d'enseignement rassemble l'ensemble des connaissances, des valeurs et attitudes nécessaires à chaque jeune pour réussir sa scolarité, mais aussi sa vie d'adulte et de citoyen.

Pour construire ce socle, des collectifs d'enseignants, d'inspecteurs académiques et d'inspecteurs pédagogiques régionaux se sont réunis pour explorer diverses possibilités de traitement articulant les savoirs fondamentaux de la

discipline et les cinq domaines de compétences du socle commun (cf. ci-contre). En EPS, les réflexions ont conduit à ce que l'on s'intéresse à la fois aux ressources que l'élève doit mobiliser (motrices, sociales, méthodologiques, scientifiques) et aux situations dans lesquelles il va les solliciter. Cette question de l'articulation du disciplinaire et de l'interdisciplinaire impose une évolution des pratiques professionnelles et interroge particulièrement sur la place et le traitement didactique et pédagogique des sports de nature.

## Un partenariat interministériel à renforcer

Si les enseignants d'EPS reconnaissent aux Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) leur qualité de support pédagogique à part entière, il n'en demeure pas moins que les risques inhérents à ces pratiques ne peuvent être ignorés. Les questions de responsabilité, de formation des enseignants et d'autorisation administrative rendent très difficile leur enseignement. À tel point que dans certaines académies, les APPN ne représentent que 7 % des activités préparées pour le baccalauréat.

### LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPÉTENCES ET DE CULTURE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture concerne les élèves âgés de 6 à 16 ans. Il identifie les connaissances et les compétences indispensables qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Ce nouveau socle entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2016.



## ACTUALITÉ

**Retour sur le stage national de formation Pratiques motorisées et espaces naturel**

Organisé par le PRNSN et l'ATEN en juin dernier au CREPS Rhône-Alpes, ce stage de formation a permis d'aborder la question des pratiques sportives motorisées dans les espaces naturels. Quinze stagiaires issus des services de l'État, de parcs naturels régionaux ou encore de parcs nationaux ont ainsi pu interroger leurs représentations de ces pratiques souvent mal perçues. Les échanges avec les professionnels, les organisateurs d'enduro, les élus, le directeur technique national de la Fédération française de motocyclisme ou encore les services de la police de l'environnement, ont rythmé cette session. Une bonne appropriation de la réglementation et l'identification de bonnes pratiques, en particulier grâce à la présentation du dispositif de Maîtrise des Loisirs Motorisés ardéchois, permettra sans doute aux stagiaires d'optimiser la gestion de ces activités sur leur territoire.

## RÉSEAU

**Nouvel animateur du groupe ressources littoral**

Robert Yermia, formateur à l'École nationale de voile et des sports nautiques, est le nouvel animateur du groupe ressources « littoral » depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Il succède à Patrick Dérogis qui rejoint l'équipe de la direction de la Jeunesse et des Sports de Nouvelle-Calédonie.

[🔗 Contacter Robert Yermia](#)

## À VENIR

24 – 25 septembre 2015

**Rencontres des Départements & Régions Cyclables**

Châteauneuf-sur-Isère (Drôme)

[🔗 departements-regions-cyclables.org](http://departements-regions-cyclables.org)

C'est ce constat et l'envie commune de faciliter la mise en œuvre des APPN en milieu scolaire qui est à l'origine du [colloque Activités physiques et sportives de nature à l'école](#) qui aura lieu du 22 au 24 septembre 2015 au CREPS Rhône-Alpes. Ce rapprochement entre les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'agriculture, de la jeunesse et des sports permettra de traiter la question plus globale de la pratique sportive des jeunes scolarisés, notamment dans les sports de nature.

Inscrit au programme de l'Année du Sport de l'École à l'Université (ASEU), ainsi qu'au plan national de formation des inspecteurs académiques - inspecteurs pédagogiques régionaux de l'EPS, ce colloque réunira les cadres des trois ministères en vue d'échanges sur la place des activités physiques et sportives de nature dans le temps obligatoire de l'EPS au collège et au lycée. Dans le prolongement des travaux sur les valeurs éducatives des sports de nature, ce colloque a pour ambition de témoigner des bénéfices de ces pratiques et de renforcer les passerelles entre l'EPS, le sport scolaire et extrascolaire.

Le développement des valeurs citoyennes, les protocoles de sécurité, le cadre réglementaire, la formation et la responsabilité des enseignants, les conditions de l'engagement chez les élèves, tels sont les sujets qui nourriront les échanges lors du colloque.

**De l'école à l'association : la santé en jeu**

Indéniablement, l'EPS est l'unique discipline scolaire garante pour les élèves d'un engagement corporel. Pour beaucoup, elle représente même le seul moment d'activité physique de la semaine et pour tous, l'occasion de

prendre soin de sa santé et d'enrichir sa relation aux autres.

Pourtant, il existe une réalité d'abandon de la pratique physique à l'adolescence<sup>1</sup> qui s'observe également à l'échelle européenne. En effet, près de 60 % des citoyens de l'Union européenne pratiquent rarement, voire jamais, une activité physique ou sportive<sup>2</sup>. Elle témoigne de l'urgence d'une transition relative aux « saines habitudes de vie<sup>3</sup> » – pour reprendre le concept québécois – qui se construisent dès l'école et perdurent tout au long de la vie. Face à cet enjeu de la promotion d'une pratique régulière, se pose la question de l'offre sportive en direction des jeunes : de l'EPS aux clubs sportifs. Malgré le recensement de projets ambitieux développant toujours plus la continuité éducative, il devient nécessaire de s'interroger sur la place du plaisir de la pratique et son coût, sans doute de nouvelles formes de pratiques plus diversifiées restent à imaginer.

Dans un contexte institutionnel de refondation de l'École, souhaitant garantir l'accompagnement de chaque élève dans la construction de son parcours de formation et de vie, ces enjeux ne doivent pas échapper au réseau des sports de nature et au contraire réaffirmer son positionnement et sa volonté de sensibiliser les décideurs à l'intérêt éducatif de ces pratiques. ●

## EN SAVOIR PLUS



[Contacter le PRNSN](#)



[La thématique Rôle Éducatif sur le site du réseau](#)



[Portail national des professionnels de l'éducation](#)

1. cf. la chute du nombre de licenciés – [Atlas des fédérations sportives, ministère des Sports, 2012](#)

2. [Eurobaromètre spécial 412. Sport et activité physique](#)

3. [Campagne du gouvernement québécois Saines habitudes de vie](#)

## Passerelles patrimoines



KIOSQUE

### Mieux connaître les pratiques et pratiquants des activités physiques et sportives de nature

L'objectif de cette Fiche observation est de rendre compte des tendances et faits saillants que la lecture d'une centaine d'études a fait émerger, et qui constituent des éléments de réponses aux interrogations sur les pratiquants et les non-pratiquants. Bien entendu, les choses ne sont pas figées ; le souhait est donc d'afficher des évidences, d'éclairer des tendances et de faciliter l'anticipation sur les évolutions des pratiques. À consulter dans la rubrique Comprendre/ Publications de l'Observatoire du site du réseau des sports de nature.

[www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr)

À VENIR

9 – 10 octobre 2015

Laguiole (Aveyron)

### Assises Sport et Territoires ruraux

Organisée par Sports-Mac (une association qui aide au développement du sport en Massif Central) cette 3<sup>e</sup> édition des assises propose d'échanger sur trois sujets : Comment le sport contribue-t-il à l'attractivité des territoires ? Comment aménager le territoire pour lutter contre l'inégalité d'accès aux grands équipements ? Quelle gouvernance sportive est la mieux adaptée à la spécificité de nos territoires ruraux ?

[sportsmassifcentral.jimdo.com](http://sportsmassifcentral.jimdo.com)



STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche



ENJEU

Éducation par les sports de nature



ÉCHELLE TERRITORIALE

Départementale

L'Ardèche méridionale est de longue date une destination privilégiée pour la pratique des sports de nature, notamment avec le jeune public. Ces dernières années, l'ouverture annoncée de la Caverne du Pont d'Arc, mais aussi l'émergence de nouvelles structures culturelles (Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional, Cité de la Préhistoire d'Orgnac, MuséAl...) et le développement de l'offre pédagogique d'acteurs du patrimoine tels que le Syndicat de gestion des Gorges de l'Ardèche ou le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, ont permis de proposer au public de nouvelles formes de découvertes. Le territoire s'est alors organisé. Dès 2013, les acteurs majeurs du patrimoine naturel et culturel ont fait le choix de mutualiser leurs moyens pour développer une offre de séjour jeune public, orientée vers le patrimoine naturel et culturel, en créant le réseau *Passerelles patrimoines*.

Au service des enseignants et accompagnateurs de groupes d'enfants, *Passerelles patrimoines* a pour mission de concevoir, commercialiser et coordonner des séjours sur mesure. À ce titre, il coordonne tout un réseau de partenaires à travers le territoire (acteurs culturels, naturalistes, sportifs, hébergeurs, etc.).

Les élèves, encadrés par des professionnels de la médiation, découvrent alors les sites majeurs du patrimoine en Ardèche directement sur le terrain. Souvent, leur découverte mobilise une pratique sportive telle que la randonnée, le canoë-kayak, la spéléologie, etc. Ils sont alors encadrés par des professionnels qui conjuguent approches sportive et patrimoniale. ●

EN SAVOIR PLUS



[Consulter le détail de cette expérience](#)



## ENOS EXPERIENCES



[Découvrez toutes les expériences du réseau européen des sports de nature](#)

# LE TÉMOIGNAGE

## Votre réseau propose des sorties et séjours pour les scolaires sur le patrimoine. Quelle est la nature de l'accompagnement que vous proposez aux enseignants ?

Lorsqu'un enseignant nous contacte, par exemple, nous commençons par définir ensemble le fil rouge thématique de son séjour, en fonction de son projet, du programme scolaire, du niveau des élèves, de la configuration de sa classe, etc. Il n'y a pas deux séjours identiques puisqu'ils sont tous conçus sur mesure. Puis nous coordonnons les réservations auprès des intervenants culturels, naturalistes, des éducateurs sportifs... mais aussi de l'hébergement, voire du transport.

Une fois le projet validé, nous l'aidons à préparer le séjour avec ses élèves via la mise en relation avec les intervenants, l'envoi de ressources pédagogiques, etc. Peu avant son arrivée, il reçoit une feuille de route détaillée du séjour, rédigée avec l'ensemble des intervenants. De cette façon chacun a le même niveau d'information.

## Quel est le rôle des activités physiques et sportives de nature dans les sorties et séjours que vous proposez ?

L'Ardèche méridionale est historiquement un territoire orienté vers les sports de nature, avec une offre culturelle émergente mais de grande qualité. Avec la mise en place de *Passerelles patrimoines*, il s'agissait de bien conjuguer ces deux univers : nature/culture, sport de nature/activités culturelles. Au terme d'une première année d'expérience, il semble évident que les deux univers se rejoignent, a fortiori lorsqu'il s'agit de s'adresser aux enfants.

Dans l'environnement qui est le nôtre, les activités physiques et sportives de nature sont de formidables moyens d'accès vers le patrimoine. Comprendre la formation des gorges de l'Ardèche en canoë-kayak, appréhender la géologie,



### Estelle Morfin

COORDINATRICE DU RÉSEAU  
PASSERELLES PATRIMOINES  
(LE RÉSEAU DE MÉDIATION DES PATRIMOINES  
NATURELS ET CULTURELS DE L'ARDÈCHE  
MÉRIDIIONALE)

les grottes ou les avens en spéléologie, la faune, la flore, l'art rupestre ou encore l'histoire des arts à l'occasion d'une randonnée... Au-delà de la découverte d'une pratique, de ses règles et de sa technique, le sport est ainsi utilisé comme un outil qui permet d'accéder autrement au patrimoine. C'est souvent pour les élèves un bon moyen pour aller vers des sujets méconnus.

## Vous précisez que vous travaillez avec les guides-nature des Gorges de l'Ardèche. Qui sont-ils et quel intérêt représente pour vous la construction des séjours éducatifs avec eux ?

Afin de valoriser une pratique de sports de nature respectueuse de l'environnement, le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, en partenariat avec le CREPS Rhône-Alpes, a mis en place il y a quelques années le label *Guide-Nature des Gorges de l'Ardèche* qui garantit au public une découverte des Gorges de l'Ardèche en toute sécurité, avec un encadrement de qualité. Les guides labellisés que nous mobilisons à l'occasion des séjours scolaires sont donc en mesure de proposer un accompagnement de qualité non seulement au plan sportif, mais aussi au plan culturel et patrimonial. Dans le cadre des séjours *Passerelles patrimoines*, on a l'habitude de dire que l'on ne fait pas la descente des gorges de l'Ardèche en canoë, mais que l'on découvre la Réserve naturelle nationale des gorges de



Site internet Passerelles patrimoines

l'Ardèche en canoë. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

## Connaissez-vous des expériences similaires en France qui proposent ce type d'accompagnement pour les professionnels du milieu scolaire ?

À ma connaissance, la plupart des expériences similaires sont portées soit par un collectif d'hébergeurs (c'est souvent le cas dans les stations de ski), soit par des structures issues du milieu enseignant. Il est plus rare a priori, de voir de tels réseaux axés sur la médiation et la mise en place par des acteurs culturels. ●

EN SAVOIR PLUS

 Le site [Passerelles patrimoines](#)

# LES BRÈVES

## RÉSEAU

### Mouvement au sein du réseau

**Valérie Baspeyrat**, ancienne formatrice au CREPS de Wattignies, remplace **Thomas Poirson** en tant que conseillère technique nationale auprès de la Fédération française de randonnée pédestre. Thomas rejoint l'Éducation nationale en tant que professeur des écoles. **Jean-Marc Michelin**, ancien coordinateur régional des sports de nature en Aquitaine, rejoint l'équipe de la direction départementale de la Cohésion sociale de la Guadeloupe. **Pierre-Alain Pointurier**, ancien conseiller technique national de la Fédération française de canoë-kayak, rejoint l'équipe du CREPS PACA. **Amandine Singla**, ancienne référente départementale des sports de nature dans les Yvelines, rejoint l'équipe de la direction technique nationale de l'UFOLEP.

## ACTUALITÉ

### Les Écosport Awards obtiennent le Label COP21

Les Écosport Awards 2015, placés sous le parrainage du ministère chargé de l'environnement, viennent d'obtenir le label COP21 qui valorise les initiatives portées par la société civile pour la Conférence Paris Climat 2015.

[www.sportsdenature.gov.fr](http://www.sportsdenature.gov.fr)

## ACTUALITÉ

### L'appel à projets Pôle de pleine nature du Massif central a été entendu !

Dans le cadre du programme opérationnel plurirégional FEDER Massif central, le comité de programmation a sélectionné en juillet dernier :

- sept territoires en tant que Pôle de pleine nature structuré ;
- onze territoires qui seront accompagnés dans la construction de leur Stratégie de développement local des loisirs sportifs de nature dans l'objectif de poser leur candidature à l'édition 2016 de cet appel à projets.

Ces derniers devront mener un diagnostic territorial approfondi relatif aux sports de nature pour élaborer leur stratégie avec l'ensemble des acteurs des sports de nature de leur territoire. Le réseau national des sports de nature du ministère chargé des sports, le commissariat de Massif et leur conseil régional respectif les accompagneront à chaque étape de cette construction.

[www.sportsdenature.gov.fr](http://www.sportsdenature.gov.fr)



## KIOSQUE

### Pratiquer les sports de nature avec un public jeune

Le comité technique régional des sports de nature de Rhône-Alpes publie deux nouvelles fiches à l'attention des prescripteurs d'activités sportives pour les jeunes. Ces fiches ressources sont disponibles sur le site internet de la direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Rhône-Alpes, elles s'intitulent *L'itinérance à cheval ou en attelage* et *Jeunes en refuges : monter votre projet pédagogique en refuge*. Elles complètent l'offre de fiches déjà en ligne consacrées à la spéléologie, l'orientation et l'itinérance.

[www.rhone-alpes.drjscs.gov.fr](http://www.rhone-alpes.drjscs.gov.fr)



Programme, informations pratiques et formulaire d'inscription sont en ligne sur le site dédié à l'évènement

[www.visitmournemountains.co.uk/Euro-meet](http://www.visitmournemountains.co.uk/Euro-meet) (en)

[Programme \(fr\)](#)

[Site internet du réseau ENOS](#)

# J-15